

CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION ITINERANTE

PREAMBULE

L'association Bretagne Grands Migrateurs a réalisé dans le cadre du programme « Poissons migrateurs » du contrat de projet Etat-Région 2007-2013, une exposition itinérante avec la participation financière de la Région Bretagne, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France. Cette exposition est destinée à sensibiliser le public au patrimoine que représentent les migrateurs amphihalins en Bretagne et aux problématiques liées à ces espèces.

L'exposition a vocation à être présentée dans un maximum de lieux publics lors d'événements tels que des salons, colloques, etc.

L'association Bretagne Grands Migrateurs met à disposition cette exposition aux structures impliquées dans la sauvegarde, la gestion, la présentation du patrimoine que constituent les poissons migrateurs en Bretagne : Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, collectivités territoriales, administrations, établissements publics, associations, ...

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

L'association Bretagne Grands Migrateurs
9 rue Louis Kerautret Botmel
CS 26713
35 067 RENNES CEDEX
représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves Moëlo,

dénommée ci-après « BGM »

d'une part,

et :

Mairie de PLOUHA

représenté(e) par son maire, Monsieur Philippe DELSOL
dénommé(e) ci-après « l'emprunteur »

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt de l'exposition itinérante réalisée par BGM.

ARTICLE 2 : DUREE

L'exposition est empruntée **du 24 mars au 11 avril 2017**.

La convention de prêt pourra faire l'objet d'une prolongation au-delà de cette demande sur demande de l'emprunteur et sous réserve des disponibilités du calendrier des réservations.

La convention est valable à partir de sa date de signature et jusqu'à restitution de l'exposition à BGM.

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'EXPOSITION ET OPTIONS DE PRET

L'exposition complète comprend :

- 9 visuels imprimés au format 80 x 200 cm
- 9 supports pliants
- 9 housses individuelles de transport avec indication visuelle du contenu

Le descriptif détaillé de l'exposition est annexé à la présente convention de prêt.

L'exposition peut être présentée de façon complète ou partielle. L'emprunteur déterminera, en commun accord avec BGM, l'option choisie ainsi que les panneaux empruntés et exposés en cochant ci-dessous :

OPTION 1 : exposition complète (9 panneaux)

OPTION 2 :

- | | |
|--|--|
| Panneau de présentation de l'association Bretagne Grands Migrateurs | <input checked="" type="checkbox"/> (Panneau imposé) |
| Panneau « Les grands migrateurs en Bretagne, une richesse méconnue... » | <input type="checkbox"/> |
| Panneau « Mystérieuse et insaisissable, l'anguille bientôt absente de cours d'eau ? » | <input type="checkbox"/> |
| Panneau « Aloses, un passage en eau douce bref mais vital » | <input type="checkbox"/> |
| Panneau « Les lamproies marines, des "fossiles vivants" ! » | <input type="checkbox"/> |
| Panneau « De nombreux saumons grands migrateurs de l'Atlantique Nord, naissent en Bretagne » | <input type="checkbox"/> |
| Panneau « La truite de mer... une adaptation de la truite à la vie marine » | <input type="checkbox"/> |
| Panneau « La circulation des poissons migrateurs, un parcours semé d'embûches » | <input type="checkbox"/> |
| Panneau « La circulation des poissons migrateurs, quelles solutions ? » | <input type="checkbox"/> |

Indiquer le nombre total de panneaux empruntés : _____

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE BGM

BGM prête l'exposition selon l'option choisie ci-dessus par l'emprunteur. Ce prêt n'emporte aucune cession des droits d'auteur relatifs à cette exposition, ceux-ci étant exclusivement réservés à BGM et à ses ayant droits.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE L'EMPRUNTEUR

L'emprunteur s'engage à présenter l'exposition au public dans le cadre du _____

L'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions d'usage pour le transport du matériel. Il s'engage également à ce que les panneaux constituant l'exposition soient entreposés dans un endroit sain protégé de l'humidité.

La présentation de l'exposition devra se faire en intérieur, dans des locaux adaptés et sous le contrôle de l'emprunteur qui s'engage à assurer une présence humaine lors des horaires de consultation de celle-ci par le public.

L'emprunteur est tenu d'informer BGM dans les plus brefs délais de toute altération ou destruction d'un ou plusieurs éléments de l'exposition.

L'emprunteur ne peut prêter ni céder aucune partie de l'exposition sans accord écrit préalable de BGM.

ARTICLE 6 : TRANSPORT

La mise à disposition de l'exposition est gratuite. Toutefois, le coût engendré par l'acheminement jusqu'à l'emprunteur ainsi que le coût engendré par l'acheminement retour vers BGM sont à la charge de l'emprunteur.

BGM s'engage à acheminer l'exposition vers l'emprunteur au coût le moins onéreux possible (poste, transporteur, de la main à la main). Avant acheminement, BGM s'engage à informer l'emprunteur du coût de l'option choisie.

Une vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition sera effectuée lors de la prise en charge de l'exposition, et à sa restitution. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

L'emprunteur s'engage à informer BGM de toute altération ou destruction qui aurait eu lieu pendant le transport et ce, à réception de l'exposition.

BGM ne pourra être tenue responsable des retards ou absence de mise à disposition aux cas de force majeure ou à toute autre raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non exhaustive, intempérie, accident, etc.

ARTICLE 7 : RESTITUTION

L'emprunteur s'engage à acheminer l'exposition vers BGM par le moyen de son choix (poste, transporteur, de la main à la main).

A l'issue de la période d'emprunt, BGM se réserve le droit de demander la restitution vers une autre adresse que celle de son siège social, en fonction du planning de réservation de l'exposition : Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques en Bretagne ou autre emprunteur en Bretagne.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'emprunteur est responsable de la garde matérielle et juridique de l'exposition à partir de la date de réception et jusqu'à la date de restitution. L'emprunteur assume cette garde sous son entière responsabilité (vol, perte, détérioration). L'assurance du contenu de l'exposition est donc à la charge de l'emprunteur.

La valeur de l'exposition complète est estimée à 3 000 €. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur de leur remplacement.

ARTICLE 9 : PUBLICITE

L'emprunteur autorise BGM à indiquer sur son site internet les lieux et dates de présentation de l'exposition au public.

BGM autorise l'emprunteur à faire la publicité de l'exposition.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, en absence de règlement amiable, le différent pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires, à _____ le _____

Pour l'association Bretagne Grands Migrateurs,

Pour l'emprunteur,

ANNEXE

PRESENTATION ET CONTENU DE L'EXPOSITION ITINERANTE DE BRETAGNE GRANDS MIGRATEURS

1. Contenu matériel de l'exposition

L'exposition comprend :

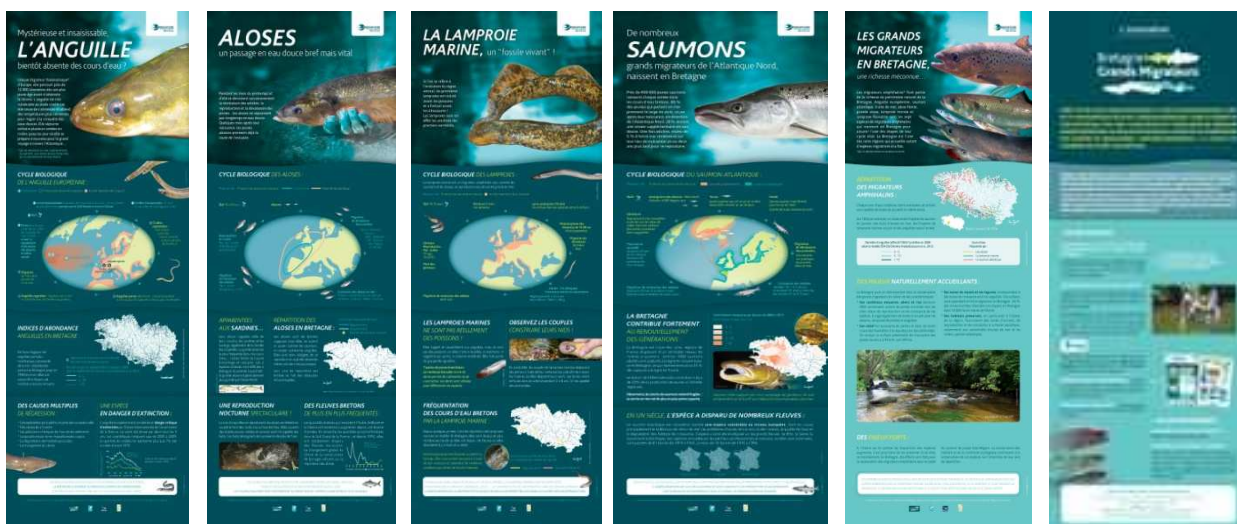
- 9 visuels imprimés sur toile 325 g
- 9 supports Chronoroll au format 80 x 210 cm
- 9 housses individuelles de transport avec indication visuelle du contenu

2. Description des thèmes et visuels

L'exposition itinérante de Bretagne Grands Migrateurs comprend 9 panneaux en trois thèmes :

- Présentation générale :
 - o 1 visuel de présentation de l'association Bretagne Grands Migrateurs
 - o 1 visuel de présentation de la Bretagne
- Présentation des espèces :
 - o 1 visuel l'anguille européenne
 - o 1 visuel les aloses
 - o 1 visuel sur le saumon atlantique
 - o 1 visuel sur la lamproie marine
 - o 1 visuel sur la truite de mer
- La circulation des poissons migrateurs :
 - o 1 visuel Un parcours semé d'embûches
 - o 1 visuel Quelles solutions

Aperçu de l'exposition de 6 panneaux :



Remarque : Le panneau sur la truite de mer et les 2 panneaux sur la circulation des poissons migrateurs sont en cours de réalisation. L'aperçu sera disponible fin 2016.